



# SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## Non à la remise en cause de l'ISSR et des droits des titulaires remplaçants ! Retrait du projet de décret ministériel ! Signez la pétition adressée à la Ministre

Alerte ! La ministre a présenté au CTM du 22 mars un projet de décret « *relatif à l'exercice des fonctions de remplacement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré* » qu'elle prétend publier dans les jours qui viennent et le rendre ainsi applicable dès la rentrée prochaine (au mépris de la réglementation, la circulaire d'application de ce projet de décret est parue au BO du 17 mars).

Le SNUDI-FO alerte tous les collègues et les invite à signer la pétition adressée à la ministre pour exiger le retrait de ce projet de décret qui :

- ▶ **remet en cause la distinction entre ZIL et BD** (art. 3) ;
- ▶ **définit « le territoire de la commune » comme « la résidence administrative »** et pourrait remettre ainsi en cause le versement de l'ISSR pour tous les remplacements dans les écoles de la commune de l'école de rattachement administratif (art. 3) ;
- ▶ **visé à « territorialiser » et à différencier les modes de versements de l'ISSR** ainsi que les droits des titulaires remplaçants suivant les départements en instituant des « négociations » locales au niveau des CAPD (art. 3) ;
- ▶ **pourrait contraindre les remplaçants à renoncer à l'ISSR** en les affectant d'office sur des postes vacants (art. 1) ;
- ▶ **s'attaque au statut en ouvrant la possibilité d'affecter un remplaçant sur un « service »** pour y effectuer de nébuleuses « activités de nature pédagogique » (art. 3) ;

Vote au CTM sur le projet de décret : Contre : FO GT FSU FGAF- Pour : CFDT - Abstention : UNSA

**Les enseignants soussignés demandent à la ministre de l'Éducation nationale de retirer son projet de décret « *relatif à l'exercice des fonctions de remplacement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré* » ainsi que la circulaire d'application. ■**

Montreuil, le 24 mars 2017

nom – prénom	école	commune	signature

